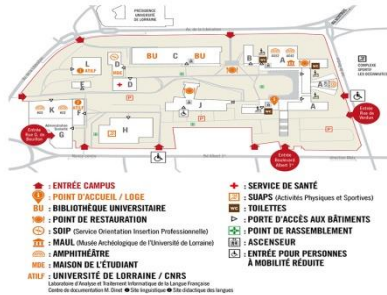
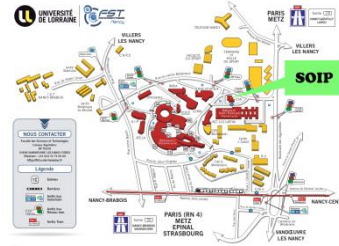
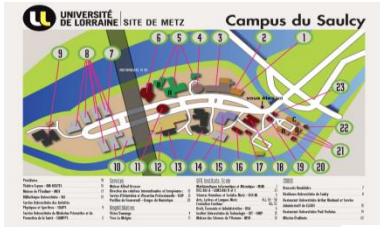




Les sites d'accueil



RICOCHER

Avec le soutien de la
Région Grand Est

Dispositif de lutte contre le
décrochage universitaire

- ♣ Accompagner les jeunes
- ♣ Individualiser les parcours
- ♣ Favoriser la re-scolarisation
- ♣ les accompagner vers :

Une re-scolarisation
Une formation qualifiante
Un emploi durable



Pour la Lorraine

SOIP Campus du Saulcy Metz
☎ 03-72-74-03-62

SOIP Campus Lettres et Sciences Humaines Nancy
☎ 03-72-74-03-61

SOIP Campus Aiguillettes Villers les Nancy
☎ 03-72-74-03-60

Pour la Champagne/Ardenne

SAE du Campus Croix Rouge et du Campus Moulin de la Housse Reims
☎ 03.26.91.87.55



90 %

De reprises
D'études

10%

Autres
parcours

- Une expertise,
- Des compétences professionnelles
- Un partenariat au service des étudiants



Objectifs du dispositif :

- * Permettre aux étudiants de réaliser leur projet
- * Éviter le décrochage scolaire
- * Accompagner au développement des savoir-être
- * Conseiller et orienter vers les structures adaptées
- * Permettre la réalisation de stages pratiques pour valider le projet

Public :

- * Étudiants (es) âgés entre 18 et 25 ans révolu, ayant été repérés comme décrocheur par l'Université et rencontrant des difficultés d'orientation, scolaires ou autres.

Déroulement et durée

- * Formation d'une heure (minimum) en individuel ou en groupe avec l'étudiant en fonction du projet et de l'atelier. La durée de l'accompagnement se déroule de septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante. Possibilité d'intégrer le dispositif jusqu'à février de l'année scolaire en cours.

Contenu pédagogique

- * Bilan pédagogique, social, personnel et professionnel afin de déterminer les besoins et attentes de l'étudiant.
- * Accompagnement dans la recherche d'entreprises pour la recherche de stages
- * Orientation vers les structures adaptées en fonction des problématiques de l'étudiant (e)
- * Point régulier sur les démarches accomplies par l'étudiant (e)



Modalités d'accès sur le dispositif :

- * Prendre rendez-vous avec un psychologue de l'éducation nationale ou un responsable du service des étudiants (es).
- * Compléter la fiche de prescription de l'Université au service d'accueil de l'Université.
- * Faire parvenir la fiche de prescription ainsi que le compte rendu de la psychologue de l'éducation nationale indiquant les difficultés et les besoins de l'étudiant (e).
- * Compléter la charte qui précise l'engagement sur ce dispositif et les critères de renvoi (taux d'absence trop important ou démarches non effectuées).
- * L'étudiant (e) sera ensuite reçu pour un premier entretien au cours duquel les objectifs de l'accompagnement seront définis.
- * Afin que le suivi se déroule dans les meilleures conditions, l'étudiant (e) doit être motivé, assidu et volontaire.
- * Dans un souci d'optimisation du parcours de l'étudiant (e), un lien permanent se fera avec les différentes structures (Les Universités, Pôle emploi, Mission Locale, structures handicap, ...)
- * Ce dispositif est accessible aux étudiants (es) en situation de handicap.

Les Universités partenaires :

- * L'Université de Lorraine
- * L'Université de Champagne / Ardenne

